

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 16 février 2018	N° 2018-51

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 février 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission tourisme	N° 2018-51

Tall Ship Regatta 2018 - Critères d'attribution du dispositif d'aide financière aux stagiaires navigants sur les grands voiliers et mode opératoire pour Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2016-195 du conseil de Bordeaux Métropole du 29 avril 2016, Bordeaux Métropole a décidé d'accueillir les grands voiliers, une « Tall Ships Regatta » dans le cadre des 20 ans de la création de Bordeaux fête le vin.

A ce titre une convention a été signée entre Bordeaux Métropole et Tall Ships Regatta International Limited, laquelle précise notamment que le port d'accueil s'engage à faire naviguer 50 stagiaires entre les villes étapes de la course, à savoir Dublin – Liverpool – Bordeaux selon une politique tarifaire et sociale à définir.

Depuis 2017, Bordeaux Métropole est par ailleurs la première métropole française à s'être lancée dans une démarche globale de mécénat à l'échelle d'un établissement public de coopération intercommunale.

Le mécénat permet de dégager des ressources nouvelles au bénéfice des projets d'intérêt général portés par Bordeaux Métropole dans le cadre de la préservation de la qualité de vie de ses habitants et du développement de l'attractivité du territoire.

Les entreprises et les particuliers sont ainsi invités à participer aux projets de la métropole bordelaise à travers l'acte de don.

Bordeaux Métropole a donc lancé une campagne en faveur d'un appel à mécénat pour financer la navigation des stagiaires navigants au cours du dernier semestre 2017.

A la faveur d'un don à hauteur de 50 000 €, un soutien exclusif a été accordé par Duval Développement Atlantique, groupe Duval, en tant que grand mécène de l'opération, étant précisé ici que cette somme est versée directement à notre établissement.

Il convient donc à présent d'établir les conditions d'utilisation de cette somme pour son objet, à savoir la navigation de stagiaires navigants sur des grands voiliers lors de la régate.

Bordeaux Métropole prendra en charge 100 % du coût de la navigation pour les participants sur l'étape n°2, à savoir Dublin – Bordeaux, avec un départ le 4 juin et une arrivée à Bordeaux entre le 10 et le 14 juin en fonction des conditions nautiques, ce qui représente une prise en charge comprise entre 900 € et 1 300 € par personne selon les voiliers (navigation, repas, couchage, activités dans les ports).

Bordeaux Métropole achètera directement les places auprès des différents armements des voiliers inscrits à la Tall Ships Regatta.

Les stagiaires navigants auront à leur charge le billet d'avion pour se rendre à Dublin (à partir de 95 € à ce jour), les éventuels frais d'hébergement et de restauration sur place s'ils arrivent à Dublin avant le 3 juin, jour d'embarquement, les frais d'adhésion à l'association des Amis des Grands Voiliers qui fournira aide et conseil au plaçage et à la préparation à la navigation, les frais personnels ...

Les personnes bénéficiaires de ce dispositif seront des habitants ou étudiants de Bordeaux Métropole, prioritairement des jeunes entre 15 et 25 ans ou des personnes en situation de handicap (taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 %) intégrant un accompagnateur.

L'objectif est d'accorder la totalité des places à ces 2 types de public, soit 50 % pour les jeunes et 50 % pour les personnes en situation de handicap.

Il est ici précisé qu'aucun navire inscrit sur l'étape 2 de la course, à savoir Dublin – Bordeaux, n'est adapté aux personnes à mobilité réduite à ce jour. Toutefois, nous avons prévu un partenariat avec le Comité de voile de Gironde, lequel dispose de 2 voiliers adaptés, pour proposer des sorties à la voile pour ce public lors des festivités dans le port de la lune.

Les personnes intéressées par ce dispositif issu du mécénat sont invitées à se préinscrire sur le site www.bordeaux-fete-le-vin.com. Si leur intérêt est confirmé, elles seront amenées à déposer un dossier de candidature à la métropole (lettre de motivation d'une page, justificatif d'identité, de domiciliation, de handicap, identité de l'accompagnateur ...).

Un jury composé des personnalités suivantes sera en charge de la sélection des candidats :

- Un élu de Bordeaux Métropole, Président du jury
- Le Directeur de la Mission Tourisme de Bordeaux Métropole
- Le Chef de la brigade fluviale de Bordeaux Métropole
- Le Chef de projets Evènements sportifs d'intérêt métropolitain
- Un agent de la Mission Mécénat de Bordeaux Métropole,
- Un agent de la Direction de l'Habitat et de la politique de la ville au sein de Bordeaux Métropole
- Le Président de l'association des Amis des Grands Voiliers ou son représentant
- Le Président de l'association Espace 33, laquelle œuvre dans le domaine du handicap sous toutes ses formes, ou son représentant
- La chargée de communication au sein de Duval Développement Atlantique, mécène de l'opération

Les candidats sélectionnés auront 20 jours après la réception de la notification de leur sélection pour fournir le bulletin d'adhésion à l'association des amis des grands voiliers et le justificatif de réservation d'un billet d'avion pour Dublin avec une arrivée sur place le 3 juin au plus tard. Dans le cas contraire, ils perdront leur droit à vivre cette expérience, les places libérées seront attribuées aux candidats placés sur liste d'attente en fonction de leur position.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2011/0511 du 8 juillet 2011, relative à l'évolution des compétences de Bordeaux Métropole, notamment en matière de soutien aux manifestations qui participent de l'attractivité du territoire de l'agglomération bordelaise par leur ampleur,

VU le règlement d'intervention relatif aux manifestations à caractère économique adopté par le conseil de communauté du 25 mai 2012,

VU la loi n° 2014/58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la manifestation « Bordeaux fête le vin accueille les grands voiliers » relève de la catégorie des grands événements touristiques métropolitains.

DECIDE

Article 1 : Bordeaux Métropole fera l'acquisition de places à bord des grands voiliers pour la Tall Ships Regatta, étape 2, Dublin-Bordeaux, en juin 2018, grâce à l'enveloppe financière issue de l'opération dédiée de mécénat.

Article 2 : Les bénéficiaires de ces places seront des habitants ou étudiants de Bordeaux Métropole, prioritairement des jeunes entre 15 et 25 ans et des personnes en situation de handicap, accompagnateur compris, avec un objectif de 50 % des places attribuées pour chacun des deux publics cités.

Article 3 : Un jury spécifique est constitué pour sélectionner les candidats, présidé par un élu de Bordeaux Métropole, assisté par des représentants de l'administration, du monde associatif et du mécène.

Article 4 : la dépense relative à cette opération sera imputée sur le chapitre 011, article 6232, fonction 64 du budget de l'exercice en cours.

Article 5 : la recette relative à cette opération sera imputée sur le chapitre 77, article 7713, fonction 020 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 FÉVRIER 2018	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS
PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2018	